



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 11 décembre 2024.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, M. MICHALSKI Richard, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme LIGNIER Irène, M. FIBA Richard, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : M. LAISNE Philippe (pouvoir à Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane), Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir à Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique), M. DANDRE Francis (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), M. BENS Frédéric (pouvoir à Mme BACHELET Véronique), Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie (pouvoir à Mme SZCZEPANIAK Caroline), Mme CUISINIER-QUEVA Peggy (pouvoir à M. WATTEL Jean-Marc), Mme VANNECKE Aurélie (pouvoir à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine).

Étaient absents non représentés : M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme.

Soit : 19 présents, 10 absents (dont 7 pouvoirs), soit 26 votants.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Caroline SZCZEPANIAK a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2024 est adopté sans observation.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17.12.24.21.
PUBLIEE LE 20 DECEMBRE 2024

DU 17 DECEMBRE 2024

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - NOUVELLE ASSOCIATION - « LA CABANE AU FOND DU JARDIN »

Monsieur Jean-Marc WATTEL expose qu'une nouvelle association vient d'être créée. Elle se dénomme « La cabane au fond du jardin ».

Monsieur Jean-Marc WATTEL propose d'attribuer une subvention de démarrage de 150,00 € à cette nouvelle association.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget de la commune ;

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association « La cabane au fond du jardin ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc WATTEL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur Christian LEKKI ne prenant pas part au vote),

DECIDE l'attribution d'une subvention de 150,00 € à l'association « La cabane au fond du jardin ».

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 a été, le 20 décembre 2024, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 20 décembre 2024

Le Maire,

Karine DERUELLE